



ZONE DE SECOURS

N A G E

C O N S E I L

Mesdames, Messieurs les Bourgmestres,
Monsieur le Commandant,

J'ai l'honneur de vous convier, par la présente, au Conseil de la Zone, qui se tiendra
le mardi 02 décembre 2025, à 13h00, Siège social (Chaussée de Liège 55 - 5100 JAMBES), avec à l'ordre du jour l'examen des points suivants :

SÉANCE PUBLIQUE

SECRÉTAIRE DE ZONE

1. Approbation du procès-verbal de la séance antérieure
2. Calendrier 2026 des séances Collège et Conseil de zone - Premier semestre

JURIDIQUE

3. Élection du Collège de Zone - Ajout d'un député provincial
4. Convention relative au PIT (Paramedical Intervention Team) entre le CHRSM et la Zone de secours NAGE
5. Statut administratif - Secouristes-ambulanciers non pompiers - Délégations au Collège de Zone
6. Heures de récupération/rémunération pour les délégués syndicaux
7. Adhésion au Service Social Collectif - RECTIFICATIF

INFORMATIQUE

8. Déclassement de matériel - Département Transmissions - Mise au rebut

MARCHÉS PUBLICS

9. MP Auto-pompes multi fonctions
10. MP Autopompes "feu de foret"

FINANCES

11. Modalités de financement communal de la zone NAGE pour les exercices 2026-2031 - prorogation du mécanisme actuel
12. Arrêt du Budget initial 2026 de la zone de secours « N.A.G.E. ».

DIVERS

13. Divers (séance publique) (1)

HUIS CLOS

DIVERS

14. Divers (séance à huis-clos)

Namur, le 21 novembre 2025

La Bourgmestre de Namur f.f. - Présidente,
Charlotte BAZELAIRE